

26 AOUT 2025

Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole



Thématique	Année	Mois	N°
M-T	2025	08	143

DECISION

SERVICE/DIRECTION : DGAEM DAAF - service Achats et actes juridiques	OBJET : Désaffectation du réseau Tango des bus: 8189, 8656, 8966, 6171, 6172, 6410, 6421, 2064, 4114, 4117, 4118, 6359, 601, 4306, 512, 513, 514, 516, 517, 518, 519, 4304, 8319, 8320, 4301 6384, et 6431 et cession pour destruction ou pour vente
--	---

Le **PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10
Vu les délibérations A-G2020-04-001, A-G2020-04-002 et A-G2020-04-003 du 16 juillet 2020 et les délibérations FIN2020-05-027, E-A2020-05-047, E-A2020-05-052, M-T2020-05-057 et M-T2020-05-058 du 21 septembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Président dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour la durée du mandat.

Vu l'article L.2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques énumérant les biens relevant du domaine public mobilier,

Vu l'article L.2211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques précisant que les biens qui ne relèvent pas du domaine public font partie du domaine privé,

Vu l'article L.2211-1 du Code Général des personnes publiques précisant que les biens du domaine privé sont gérés selon les règles générales du code civil et les règles particulières applicables aux personnes publiques qui en sont propriétaires,

CONSIDERANT que les bus affectés au fonctionnement du réseau Tango de transport en commun de Nîmes Métropole ne présentent pas d'intérêt historique particulier donc qu'ils ne rentrent pas dans la liste limitative des biens mobiliers relevant du domaine public,

CONSIDERANT qu'à ce titre les bus référencés sous les numéros 8189, 8656, 8966, 6171, 6172, 6410, 6421, 2064, 4114, 4117, 4118, 6359, 601, 4306, 512, 513, 514, 516, 517, 518, 519, 4304, 8319, 8320, 4301, 6384 et 6431 affectés au réseau Tango font donc partie du domaine privé de Nîmes Métropole, propriétaire de ces bus.

CONSIDERANT qu'à ce titre les bus référencés 4301 et 6431 sont propriétés de STDG et mis à disposition de Nîmes Métropole.

CONSIDERANT que dans le cadre de la gestion du parc de bus du réseau Tango, les véhicules référencés 8189, 8656, 8966, 6171, 6172, 6410, 6421, 2064, 4114, 4117, 4118, 6359, 601, 4306, 512, 513, 514, 516, 517, 518, 519, 4304, 8319, 8320, 4301, 6384 et 6431, ne sont plus adaptés à l'exploitation du réseau Tango et ne sont plus en service.

CONSIDERANT que ces véhicules sont des biens mobiliers affectés à l'exercice d'une activité de service public de transport, qu'il s'avère donc nécessaire de constater leur désaffectation du service public.

OBJET :

Désaffectation du réseau Tango des bus: 8189, 8656, 8966, 6171, 6172, 6410, 6421, 2064, 4114, 4117, 4118, 6359, 601, 4306, 512, 513, 514, 516, 517, 518, 519, 4304, 8319, 8320, 4301 6384, et 6431 et cession pour destruction ou pour vente

Les véhicules concernés sont les suivants :

N° Parc	Marque	Type	Immatriculation	Date de mise en service
8189	MERCEDES	AUTOBUS	1893 ZR 30	31/07/2007
8656	MERCEDES	AUTOBUS	AX-656-BN	31/07/2007
8966	MERCEDES	AUTOBUS	966-ZL-30	14/12/2006
6171	MERCEDES	AUTOBUS	3581 YT 30	03/01/2005
6172	MERCEDES	AUTOBUS	AX-725-BN	03/01/2005
6410	MERCEDES	AUTOBUS	AX-725-BN	03/01/2005
6421	MERCEDES	AUTOBUS	970 ZL 30	14/12/2006
2064	IRISBUS IVECO	AUTOBUS	AL-068-MF	14/12/2006
4114	MERCEDES	AUTOBUS	AX-686-BN	14/12/2006
4117	MERCEDES	AUTOBUS	925-ZL-30	14/12/2006
4118	MERCEDES	AUTOBUS	AC-778-CM	24/07/2009
6359	MERCEDES	AUTOBUS	BB-921-KZ	12/10/2010
601	MERCEDES	AUTOBUS	1490-YG-30	12/08/2003
4306	HEULIEZ	MIDIBUS	AB-750-GJ	16/06/2009
512	HEULIEZ	MIDIBUS	AC-944-TX	10/09/2009
513	HEULIEZ	MIDIBUS	AC-963-TX	10/09/2009
514	HEULIEZ	MIDIBUS	AC-984-TX	10/09/2009
516	HEULIEZ	MIDIBUS	AV-390-XB	29/06/2010
517	HEULIEZ	MIDIBUS	AV-353-XB	29/06/2010
518	HEULIEZ	MIDIBUS	BB-900-KZ	12/10/2010
519	HEULIEZ	MIDIBUS	CG-298-EW	11/06/2012
4304	HEULIEZ	MIDIBUS	1845-ZV-30	03/12/2007
8319	HEULIEZ	MIDIBUS	AV-319-XB	29/06/2010
8320	HEULIEZ	MIDIBUS	820-ACX-30	24/03/2009
4301	DURISOTTI	MINIBUS	DN-056-WH	06/02/2015
6384	RENAULT	MINIBUS	AC-053-ER	30/07/2009
6431	DURISOTTI	MINIBUS	DN-789-LR	23/01/2015

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de retirer les bus n° 8189, 8656, 8966, 6171, 6172, 6410, 6421, 2064, 4114, 4117, 4118, 6359, 601, 4306, 512, 513, 514, 516, 517, 518, 519, 4304, 8319, 8320, 4301 6384. et 6431 de l'inventaire A de la convention de délégation de service public pour la gestion du réseau de transport en commun conclue avec la société KEOLIS.

CONSIDERANT qu'en raison de leur valeur unitaire estimée supérieure à 4 600 euros, l'aliénation des bus n°519, 4301 et 6431 devra être approuvée par le Conseil Communautaire.

CONSIDERANT qu'en raison de leur inaptitude au service dans le cadre de l'exploitation du réseau Tango, il est nécessaire de procéder à la vente des bus n° 8189, 8656, 8966, 6171, 6172, 6410, 2064, 4114, 4117, 4118, 6359, 601, 4306, 512, 513, 514, 516, 517, 518, 4304, 8319, 8320 et 6384

CONSIDERANT qu'en raison de son état d'épave, il est nécessaire de procéder à la destruction du bus n° 6421.

OBJET :

Désaffectation du réseau Tango des bus: 8189, 8656, 8966, 6171, 6172, 6410, 6421, 2064, 4114, 4117, 4118, 6359, 601, 4306, 512, 513, 514, 516, 517, 518, 519, 4304, 8319, 8320, 4301 6384, et 6431 et cession pour destruction ou pour vente

DECIDE

ARTICLE 1 : De désaffecter les bus n° 8189, 8656, 8966, 6171, 6172, 6410, 6421, 2064, 4114, 4117, 4118, 6359, 601, 4306, 512, 513, 514, 516, 517, 518, 519, 4304, 8319, 8320, 4301, 6384 et 6431 de l'usage de l'exploitation du réseau Tango de transport en commun.

Les véhicules concernés sont les suivants :

N° Parc	Marque	Type	Immatriculation	Date de mise en service
8189	MERCEDES	AUTOBUS	1893 ZR 30	31/07/2007
8656	MERCEDES	AUTOBUS	AX-656-BN	31/07/2007
8966	MERCEDES	AUTOBUS	966-ZL-30	14/12/2006
6171	MERCEDES	AUTOBUS	3581 YT 30	03/01/2005
6172	MERCEDES	AUTOBUS	AX-725-BN	03/01/2005
6410	MERCEDES	AUTOBUS	AX-725-BN	03/01/2005
6421	MERCEDES	AUTOBUS	970 ZL 30	14/12/2006
2064	IRISBUS IVECO	AUTOBUS	AL-068-MF	14/12/2006
4114	MERCEDES	AUTOBUS	AX-686-BN	14/12/2006
4117	MERCEDES	AUTOBUS	925-ZL-30	14/12/2006
4118	MERCEDES	AUTOBUS	AC-778-CM	24/07/2009
6359	MERCEDES	AUTOBUS	BB-921-KZ	12/10/2010
601	MERCEDES	AUTOBUS	1490-YG-30	12/08/2003
4306	HEULIEZ	MIDIBUS	AB-750-GJ	16/06/2009
512	HEULIEZ	MIDIBUS	AC-944-TX	10/09/2009
513	HEULIEZ	MIDIBUS	AC-963-TX	10/09/2009
514	HEULIEZ	MIDIBUS	AC-984-TX	10/09/2009
516	HEULIEZ	MIDIBUS	AV-390-XB	29/06/2010
517	HEULIEZ	MIDIBUS	AV-353-XB	29/06/2010
518	HEULIEZ	MIDIBUS	BB-900-KZ	12/10/2010
519	HEULIEZ	MIDIBUS	CG-298-EW	11/06/2012
4304	HEULIEZ	MIDIBUS	1845-ZV-30	03/12/2007
8319	HEULIEZ	MIDIBUS	AV-319-XB	29/08/2010
8320	HEULIEZ	MIDIBUS	820-ACX-30	24/03/2009
4301	DURISOTTI	MINIBUS	DN-056-WH	06/02/2015
6384	RENAULT	MINIBUS	AC-053-ER	30/07/2009
6431	DURISOTTI	MINIBUS	DN-789-LR	23/01/2015

ARTICLE 2 : De céder pour destruction le bus n° 6421

ARTICLE 3 : De procéder à la vente sur Agorastore des bus n° 8189, 8656, 8966, 6171, 6172, 6410, 2064, 4114, 4117, 4118, 6359, 601, 4306, 512, 513, 514, 516, 517, 518, 4304, 8319, 8320 et 6384.

OBJET :

Désaffectation du réseau Tango des bus: 8189, 8656, 8966, 6171, 6172, 6410, 6421, 2064, 4114, 4117, 4118, 6359, 601, 4306, 512, 513, 514, 516, 517, 518, 519, 4304, 8319, 8320, 4301 6384, et 6431 et cession pour destruction ou pour vente

ARTICLE 4 : De procéder aux opérations comptables traduisant les effets de cette décision et de les imputer au budget annexe des Transports.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions communautaires.

Fait à Nîmes le, 12.08.2025

Par délégation,
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Frédéric BEAUME



VOIES DE RECOURS ET DELAIS

L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Président d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Président vaut rejet implicite). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr